

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 25 octobre 2002 portant création du
certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-
plaquiste*.

NORMEN E 0202494 A

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *bâtiment et travaux publics* du 15 mars 2002,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. - Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Art. 3. - La préparation au certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* comporte une période de formation en milieu professionnel de quatorze semaines, définie en annexe II au présent arrêté.

Pour les candidats apprentis issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités, la période de formation en milieu professionnel, dont la durée est fixée par le contrat d'apprentissage, est évaluée par contrôle en cours de formation au cours des derniers mois précédant la session d'examen.

Art. 4. - Le certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* est organisé en unités obligatoires et une unité facultative de langue vivante qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Art. 5. - La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Art. 6. - Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen dans sa forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Art. 7. - L'unité UP1 *Analyse d'une situation professionnelle* du certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* est équivalente à l'unité UP1 des certificats d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* et *solier-moquettiste*. En conséquence :

- le candidat qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité UP1 du CAP *plâtrier-plaquiste* est, à sa demande, et durant la durée de validité de la note, dispensé de l'unité UP1 lorsqu'il se présente au CAP *peintre-applicateur de revêtements* ou au CAP *solier-moquettiste* lors d'une session ultérieure.

- le candidat titulaire du CAP *plâtrier-plaquiste*, qui se présente au CAP *peintre-applicateur de revêtements* ou au CAP *solier-moquettiste*, est dispensé, à sa demande, de l'unité UP1.

Art. 8. - Les correspondances entre les épreuves et les unités capitalisables de l'examen organisé selon les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1999, portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *plâtrerie et plaque*, et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1999 est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Toute unité capitalisable obtenue au titre de l'arrêté du 21 octobre 1999 permet, pour sa durée de validité, au candidat d'être dispensé, à sa demande, de l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 9. - La première session du certificat d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2004.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle *plâtrerie et plaque*, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1999 portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce certificat d'aptitude professionnelle, aura lieu en 2003.

A l'issue de cette session d'examen, l'arrêté du 21 octobre 1999 est abrogé.

Art. 10. - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 2002.

Pour le ministre et par délégation,
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul De Gaudemar

Journal officiel du 5 novembre 2002.

Nota : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel hors série du ministère de l'éducation nationale et de la recherche du 28 novembre 2002, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/brochadmin/accueil.asp>

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I.1 - Domaine d'intervention :

Le plâtrier-plaquiste intervient pour la réalisation d'ouvrages de plâtrerie sur tous types de chantier et, essentiellement, à l'intérieur. Les travaux parfois effectués à l'extérieur constituent une pratique qui demeure localisée.

I.2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur économique concerné est celui de la construction, de la rénovation, de la restauration et de la réhabilitation des bâtiments. La majorité des entreprises met en œuvre deux types de produits :

- les produits par voie humide, représentant environ 30 % du marché ;
- les produits préfabriqués (plaques de plâtre essentiellement), pour 70 % du marché.

I.3 - Analyse de l'activité :

Les activités de plâtrier-plaquiste se pratiquent dans tout type d'entreprise du secteur "aménagement-finition", de l'entreprise artisanale à la grande entreprise.

Les activités sont liées au type et à l'organisation de l'entreprise dans laquelle intervient l'ouvrier. Elles sont essentiellement centrées sur l'aménagement intérieur, c'est-à-dire la réalisation de doublages, cloisons, plafonds, sols ainsi que des ouvrages décoratifs. Cet aménagement participe aux fonctions d'isolation hydrique, acoustique, thermique et de sécurité incendie.

Ces aménagements sont réalisés à l'aide de produits humides et de produits secs :

- les produits par voie humide concernent les ouvrages réalisés en briques, carreaux de brique, carreaux de plâtre et plâtre. La venue des plâtres allégés, qui sont des matériaux composites (plâtre, vermiculite, perlite), permet une mise en œuvre confortable, entraînant la stabilisation du marché. Toutefois, la mise en œuvre de ces produits nécessite l'apprentissage de gestes et de techniques évolutives. Ces gestes restent essentiels, ce sont ceux du plâtrier ;
- les produits secs concernent, quant à eux, les plaques et les matériaux associés. Pour ces derniers, si les principes de pose restent les mêmes, ils font appel à des montages très diversifiés. Ceci impose une réflexion préalable en bureau des méthodes, une organisation et une mise en œuvre plus technique que gestuelle. Le compagnon doit analyser des documents techniques variés et respecter rigoureusement les normes.

Dans les limites de ce champ d'activités, le plâtrier-plaquiste est appelé à exercer, à partir d'informations orales et/ou écrites précises, les tâches suivantes :

- l'aménagement du poste de travail à partir des moyens mis à sa disposition ;
- l'exécution des opérations de réalisation et la vérification des résultats.

I . 4 - Conditions d'exercice de l'emploi :

Le titulaire du CAP plâtrier-plaquiste est un ouvrier professionnel qui, après une période d'adaptation dans l'entreprise, sera amené à exercer, sur instructions, des activités dans le cadre de la réalisation rationnelle d'un ouvrage du bâtiment.

Les activités de ce professionnel s'exercent sur le chantier. Le site d'intervention sera vide ou occupé. Il travaille seul ou en équipe, dans le respect de l'environnement, des règles de l'art, d'hygiène, de sécurité, dans le cadre du PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé), avec un souci permanent de la qualité.

Ses connaissances technologiques doivent lui permettre de comprendre les procédés utilisés ainsi que les moyens mis en œuvre, de s'adapter aux conditions du chantier et de travailler en équipe.

II . CHAMPS D'ACTIVITÉ :

Le titulaire du CAP plâtrier-plaquiste participe à la fonction "réalisation" dans le cadre de l'entreprise. Les activités principales exercées sur le chantier sont :

- l'organisation du poste de travail ;
- la mise en œuvre ;
- la clôture du chantier.

III - CLASSIFICATION DU DIPLÔME ET NIVEAU DE QUALIFICATION :

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET TACHES

Fonction : RÉALISATION	
ACTIVITÉS	TACHES
① PRÉPARATION	<p>1 - ORGANISER LE POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du dossier. • Vérifier l'accessibilité au chantier. • Vérifier l'adaptation du matériel proposé. • Installer son échafaudage. • Protéger l'environnement de son ouvrage. • S'assurer que tous les éléments de sécurité sont en place. • Approvisionner son poste de travail. • Ordonnancer ses tâches.
② INSTALLATION, POSE, ENTRETIEN	<p>1 - IMPLANTER DES OUVRAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la géométrie et les dimensions des lieux. • Implanter son ouvrage. <p>2 - CONSTRUIRE DES CLOISONS, DES PLAFONDS ET DES GAINES TECHNIQUES PAR VOIE HUMIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un plafond. • Construire une cloison de séparation, de distribution, de doublage ou une gaine technique. <p>3 - RÉALISER DES ENDUITS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enduire au plâtre manuellement et mécaniquement. • Projeter un produit pâteux. • Traiter les surfaces par enduit pelliculaire. • Réaliser un enduit décoratif. • Réaliser un raccord de plâtre. <p>4 - CONSTRUIRE DES CLOISONS, DES PLAFONDS ET DES GAINES TECHNIQUES EN PLAQUES DE PLÂTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des plafonds fixés ou suspendus sur ossature. • Coller un complexe isolant. • Monter une cloison modulaire. • Monter une cloison et une contre cloison sur ossature. • Intégrer les différents éléments constituant l'ouvrage. • Construire des gaines. • Traiter les joints de plaque. <p>5 - TRAITER LES POINTS TECHNIQUES PARTICULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les supports avant la réalisation des ouvrages. • Coller ou fixer des matériaux isolants. • Poser des éléments de renfort divers. • Fixer des éléments divers par collage ou chevillage. • Traiter les joints de dilatation. • Mettre en œuvre des produits pour assurer diverses fonctions techniques. • Traiter des sols. • Exécuter des chapes sèches. <p>6 - CLORE LE POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer le poste de travail et gérer les déchets. • Contrôler le matériel et évacuer le chantier.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 1 - PRÉPARATION

TACHES :

Tâche 1 : Organiser le poste de travail.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur le chantier en travaux neuf, de réhabilitation, de rénovation ou de restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- le dossier d'exécution (plans et descriptif de l'ouvrage à réaliser)
- les matériaux et les produits de protection
- les matériels et leur notice
- les matériaux à mettre en œuvre
- le supérieur hiérarchique
- les bennes de stockage

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel s'organise à partir des consignes remises.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- les éventuels problèmes d'accès sont signalés.
- les sources d'énergie sont repérées et identifiées.
- les matériels et les outillages sont adaptés aux travaux à réaliser.
- les équipements de sécurité sont en place et les anomalies signalées.
- les matériaux et les matériels sont judicieusement répartis sur le poste de travail.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION, POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 1 : Implanter des ouvrages.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur le chantier en travaux neuf, de réhabilitation, de rénovation ou de restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- les plans, descriptif, quantitatif
- le trait de niveau (cordeau à tracer, laser, ...)
- les points de références (trait d'emprunt, pré-implantation,...)
- les matériels de traçage
- le supérieur hiérarchique

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises et sous la tutelle d'un supérieur hiérarchique.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- les défauts de géométrie et de dimension sont identifiés, puis signalés.
- le tracé est précis, conforme au plan et aux instructions, il ne prête pas à confusion.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 2 : Construire des cloisons, des plafonds et des gaines techniques par voie humide.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur chantier neuf, en réhabilitation, rénovation ou restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- la désignation fonctionnelle de l'ouvrage (thermique, acoustique, résistance au feu,...)
- les plans, descriptifs, quantitatifs
- le cahier de détails
- les fiches techniques de mise en œuvre des matériaux
- les matériels et l'outillage
- les matériaux et fournitures
- les temps d'exécution alloués
- la fiche de suivi de chantier

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises.
- il est autonome pour l'exécution des tâches.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre (indépendance, planéité, liaisonnement,...) et ils assurent leurs fonctions (isolations thermique, hydrique, acoustique, protection incendie,...).
- les temps impartis sont respectés.
- les fiches de suivi et de qualité sont remplies.
- le matériel est nettoyé et la maintenance de premier niveau est assurée.
- les travaux se sont déroulés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 3 : Réaliser des enduits.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur chantier neuf, en réhabilitation, rénovation ou restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- la désignation fonctionnelle de l'ouvrage (thermique, acoustique, résistance au feu,...)
- les plans, descriptifs, quantitatifs
- le projet décoratif
- les fiches techniques de mise en œuvre des matériaux
- les matériels et l'outillage
- les matériaux et fournitures
- les temps d'exécution alloués
- la fiche de suivi de chantier
- le support à traiter

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises.
- il est autonome pour l'exécution des tâches.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- l'enduit réalisé est conforme au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre, il assure ses fonctions (isolations thermique, hydrique, acoustique, protection incendie,...).
- les raccords de plâtre présentent un état de surface régulier sans surépaisseur.
- les temps impartis sont respectés.
- les fiches de suivi et de qualité sont remplies.
- le matériel est nettoyé et la maintenance de premier niveau est assurée.
- les travaux se sont déroulés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.
- le poste de travail est propre, les déchets sont évacués.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 4 : Construire des cloisons, des plafonds et des gaines techniques en plaques de plâtre.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur chantier neuf, en réhabilitation, rénovation ou restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- la désignation fonctionnelle de l'ouvrage (thermique, acoustique, résistance au feu,...)
- les plans, descriptifs, quantitatifs
- le cahier de détails
- les fiches techniques de mise en œuvre des matériaux
- les matériels et l'outillage
- les matériaux et fournitures
- les temps d'exécution alloués
- la fiche de suivi de chantier

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises.
- il est autonome pour l'exécution des tâches.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre (indépendance, planéité, liaisonnement,...) et ils assurent leurs fonctions (isolations thermique, hydrique, acoustique, protection incendie,...).
- les temps impartis sont respectés.
- les fiches de suivi et de qualité sont remplies.
- le matériel est nettoyé et la maintenance de premier niveau est assurée.
- les travaux se sont déroulés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.
- le poste de travail est propre.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 5 : Traiter les points techniques particuliers.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur chantier neuf, en réhabilitation, rénovation ou restauration

Moyens et ressources disponibles :

- le dossier d'exécution.
- les plans de détails.
- les fiches de montage.
- les fiches techniques de mise en œuvre des matériaux.
- les matériels et l'outillage.
- les matériaux et les fournitures.
- les intervenants des autres corps d'état.
- son supérieur hiérarchique.
- le support et l'ouvrage à traiter.

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises.
- il est autonome pour l'exécution des tâches.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- le support est apte à recevoir l'ouvrage.
- les isolants sont bien positionnés, maintenus, d'épaisseur constante et le pare vapeur est continu.
- les éléments rapportés sont correctement positionnés et fixés.
- les produits à fonctions techniques sont correctement mis en œuvre.
- les travaux se sont déroulés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.
- le poste de travail est propre.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Fonction : RÉALISATION

Activité : 2 - INSTALLATION POSE ET ENTRETIEN

TACHES :

Tâche 6 : Clore le poste de travail.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Sur chantier neuf, en réhabilitation, rénovation ou restauration.

Moyens et ressources disponibles :

- les normes et les documents réglementaires en vigueur
- les bennes de stockage pour évacuer les déchets
- les fiches techniques

Autonomie :

- l'ouvrier professionnel réalise à partir des consignes remises.
- il est autonome pour l'exécution des tâches.
- les anomalies éventuellement constatées sont transmises à la hiérarchie pour décision.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- les déchets sont triés, puis évacués jusqu'au lieu prévu à cet effet.
- le chantier est propre.
- les matériels et les outillages sont nettoyés, les opérations de maintenance de premier niveau sont effectuées et les anomalies signalées.
- les fiches de suivi sont remplies.
- le démontage des matériels utilisés s'effectue conformément aux règles de sécurité.

**RÉFÉRENTIEL
DE CERTIFICATION**

TABLEAU DE MISE EN RELATION
"ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES - COMPÉTENCES"

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	Clôre le poste de travail ↻				
	Traiter les points techniques particuliers ↻	Construire des ouvrages en plaques de plâtre ↻	Réaliser des enduits ↻	Implanter des ouvrages ↻	Organiser le poste de travail ↻
COMPÉTENCES					
C1 - S'INFORMER ET COMMUNIQUER					
C1.1 - Lire et décoder des documents					
C1.2 - Rechercher des informations					
C1.3 - Rendre compte de ses activités					
C2 - TRAITER ET DÉCIDER					
C2.1 - Effectuer un relevé d'informations					
C2.2 - Établir des croquis					
C2.3 - Choisir des matériels, des matériaux					
C2.4 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre					
C2.5 - Utiliser un mode opératoire					
C2.6 - Établir un calepin d'appareillage					
C2.7 - Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation					
C3 - RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE					
C3.1 - Organiser et installer le poste de travail					
C3.2 - Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plate-forme individuelle					
C3.3 - Implanter un ouvrage					
C3.4 - Effectuer des travaux de préparation					
C3.5 - Construire un plafond en briques					
C3.6 - Construire un plafond fixe en plaques de plâtre					
C3.7 - Construire un plafond décoratif, suspendu ou non					
C3.8 - Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire					
C3.9 - Construire en plaques de plâtre					
C3.10 - Construire des cloisons modulaires					
C3.11 - Réaliser des enduits					
C3.12 - Traiter les joints entre plaques, en arêtes et en cueillies					
C3.13 - Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux					
C3.14 - Réaliser une chape sèche					
C3.15 - Nettoyer et évacuer le chantier					
C3.16 - Gérer la qualité					

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES	COMPÉTENCES
<p>S'INFORMER ET COMMUNIQUER</p>	<p>C1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Lire et décoder les documents. 2 - Rechercher des informations. 3 - Rendre compte de ses activités.
<p>TRAITER ET DÉCIDER</p>	<p>C2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Effectuer un relevé d'informations. 2 - Établir des croquis. 3 - Choisir des matériels, des matériaux. 4 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre. 5 - Utiliser un mode opératoire. 6 - Établir un calepin d'appareillage. 7 - Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation.
<p>RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE</p>	<p>C3</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Organiser et installer le poste de travail. 2 - Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plateforme individuelle. 3 - Implanter un ouvrage. 4 - Effectuer des travaux de préparation. 5 - Construire un plafond en briques. 6 - Construire un plafond fixe en plaques de plâtre. 7 - Construire un plafond décoratif, suspendu ou non. 8 - Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire. 9 - Construire en plaques de plâtre. 10 - Construire des cloisons modulaires. 11 - Réaliser des enduits. 12 - Traiter les joints entre plaques, en arêtes et en cueillies. 13 - Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux. 14 - Réaliser une chape sèche. 15 - Nettoyer et évacuer le chantier. 16 - Gérer la qualité.

I - COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

C1 S'INFORMER ET COMMUNIQUER			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U1	C1.1 - Lire et décoder des documents	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments du dossier d'exécution concernant l'ouvrage à réaliser et son environnement : <ul style="list-style-type: none"> • plans et descriptif des travaux, • coupes, • dessins de détails, • perspectives, • plans de calepinage, • modes opératoires, • fiches de chantier, • fiches techniques, • extrait du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S). 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les documents sont décodés. ⇨ L'ouvrage à réaliser est localisé. ⇨ Les différents éléments constituant l'ouvrage sont identifiés. ⇨ Les détails de construction sont correctement interprétés. ⇨ Les cotes calculées sont justes. ⇨ Les matériels et matériaux sont identifiés. ⇨ L'interprétation des notices techniques est correcte. ⇨ Les points clés sont mis en évidence.
U1	C1.2 - Rechercher des informations	<ul style="list-style-type: none"> • Des lieux de recherches (ex.: entreprise, chantier, ...). • Des personnes ressources (ex. : hiérarchie, coordonnateur en matière de santé et de sécurité, les autres corps d'état, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les informations sont recherchées méthodiquement. ⇨ L'interlocuteur est identifié. ⇨ Les questions sont pertinentes et formulées clairement. ⇨ Les informations recueillies correspondent à la demande.
U3	C1.3 - Rendre compte de ses activités	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation professionnelle. • Demande de sa hiérarchie. • Moyens de communication. • Fiches entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les fiches entreprise sont remplies correctement. ⇨ Les anomalies constatées sont immédiatement signalées. ⇨ Le message est clair et les informations suffisantes pour traiter les anomalies.

C2 TRAITER ET DÉCIDER			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U1	C2.1 - Effectuer un relevé d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation professionnelle. • Le dossier d'exécution : • plans et descriptif des travaux, dessins de détails. • Les instruments de mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les différents éléments constitutifs sont repérés. ⇨ Les dimensions relevées sont exactes. ⇨ Les profils relevés sont identiques à l'original. ⇨ Les aplombs, angles, équerrages sont relevés sans erreur. ⇨ Les croquis à main levée sont justes et exploitables.
U1	C2.2 - Établir des croquis de détail.	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation professionnelle. • Le dossier d'exécution. • Les relevés. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les croquis sont lisibles et exploitables. ⇨ Les conventions de représentation sont respectées.
U1	C2.3 - Choisir des matériels, des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> • Le poste de travail. • Les fiches techniques. • Les matériels et matériaux. • Le dossier d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les matériels et matériaux sont recensés et adaptés au travail à réaliser.
U1	C2.4 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation professionnelle. • Le dossier d'exécution. • Les fiches techniques avec les ratio. • Le mode opératoire. • Le dossier d'exécution de l'ouvrage concerné. • Les fiches techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les quantités de matériaux nécessaires à la réalisation de son ouvrage sont exactes (tolérance de 5 % en plus).
U1	C2.5 - Utiliser un mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'exécution de l'ouvrage concerné. • Les fiches techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ La chronologie des opérations est logique.
U1	C2.6 - Établir un calepin d'appareillage	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de l'ouvrage ou relevé. • Caractéristiques des matériaux à mettre en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ La solution proposée est pertinente et esthétique.
U2 U3	C2.7 - Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation <ul style="list-style-type: none"> • plans verticaux, horizontaux, inclinés • surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'exécution. • Le calendrier des travaux. • Les fiches de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les fiches de suivi sont correctement remplies et à jour. ⇨ Les techniques de mise en œuvre sont respectées. ⇨ Les anomalies sont signalées à la hiérarchie.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2	C3.1 - Organiser et installer le poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'exécution. • Les matériels. • Les matériaux, les fournitures. • Les fiches techniques. • Les fiches de suivi. • Le coordonnateur du chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les matériels et matériaux sont recensés, vérifiés et installés conformément aux règles de sécurité. ⇨ Le stockage des matériaux permet leur mise en œuvre rationnelle. ⇨ Les charges sont manipulées sans risque.
U2	C3.2 - Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plate-forme individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels adaptés au travail à effectuer (h<3m) et à la réglementation. • Les consignes de montage. • Les fiches techniques des matériels. • Les consignes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les échelles sont correctement positionnées et ancrées. ⇨ Les échafaudages sont montés, ou démontés, conformément aux notices. ⇨ La zone de manœuvre est neutralisée. ⇨ Les règles d'utilisation sont respectées.
U2 U3	C3.3 - Implanter un ouvrage <ul style="list-style-type: none"> • plans verticaux, horizontaux, inclinés • surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • à partir d'une référence (trait de niveau, axe,...). • pour un plafond, une cloison, un sol, une huisserie. • Extrait du dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> - plans, dessins de détails, d'incorporation ; - fiches techniques des matériels ; - modes opératoires. • Matériels d'implantation (laser multidirectionnel, équerre). • Les réseaux sont repérés. • Les tâches précédentes sont réalisées. • Les matériaux et les matériels sont en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les tracés sont précis, exploitables et conformes aux plans. ⇨ Les incorporations diverses sont situées. ⇨ Les ouvertures sont situées. ⇨ Les guides de construction sont correctement positionnés et maintenus. ⇨ Les tolérances sont respectées.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.4 - Effectuer des travaux de préparation <ul style="list-style-type: none"> plans verticaux, horizontaux, inclinés surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de réalisation. Extrait du dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> plans, modes opératoires, dessins de détails et d'incorporations. fiches techniques des matériels. Les matériels et les matériaux. Consignes d'utilisation des matériels. Fiches techniques des produits. Les implantations. Les normes. D.T.U. Mode opératoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le choix de l'outil et du matériau est adapté aux supports. La technique de fixation des accessoires (bandes résiliantes, U plastiques...) est adaptée au contexte (objet - support). La situation de l'objet est précise, la position est correcte, le maintien de l'objet est efficace. L'huissierie (ou précadre, ou trappe de visite) est positionnée correctement en alignement, niveau, aplomb, hauteur, équerrage ; les jeux fonctionnels sont respectés. Le sens d'ouverture est conforme. Le nombre et la position des nus sont adaptés au travail à réaliser. Les liaisons sont adaptées. Le taux de gâchage est adapté. Les exigences sont respectées : niveau, aplomb, planéité (D.T.U). Les coupes des profils (rails, montants,...) sont nettes et précises. Les longueurs débitées sont exactes. Les chutes sont minimisées. Le matériel est rangé après usage. La propreté continue du chantier est respectée. L'outil utilisé est approprié. Les consignes d'utilisation des outils sont respectées. La méthode de dosage (mortier adhésif, colle à carreau...) est adaptée. Le dosage est proportionné, le mélange est homogène. La quantité préparée correspond au besoin.
U2 U3	C3.5 - Construire un plafond en briques <ul style="list-style-type: none"> plans verticaux, horizontaux, inclinés surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Les matériaux, les matériels. Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> plans, dessins de détails, mode opératoire. Les fiches de suivi et de qualité. Le temps imparti. Extrait du P.P.S.P.S. Les normes. Tracé d'implantation. Guides de construction en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Les guides déplacés en cours de réalisation restent positionnés correctement. Les crochets sont fixés et répartis correctement. L'indépendance périphérique est assurée. Les joints sont croisés. Les fiches de suivi sont remplies. Les temps impartis sont respectés. Poste de travail et les matériels sont propres. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.6 - Construire un plafond fixe en plaques de plâtre <ul style="list-style-type: none"> plans verticaux, horizontaux, inclinés surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> pour un plafond (acoustique, thermique, incendie, chauffant, rafraîchissant,...). sous solivage ou avec ossature primaire. Les matériaux, les matériels. Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> - plans, - dessins de détails, - mode opératoire. tracé d'implantation. guides de construction en place. Les fiches de suivi et de qualité. Le temps imparti. Extrait du P.P.S.P.S. Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les cotes de hauteur et de plénum sont conformes aux instructions. Les exigences sont respectées. Les temps impartis sont respectés. Les fiches de suivi sont remplies. Poste de travail et les matériels sont propres. Le tracé d'implantation est respecté. Les guides de construction sont suivis. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. Le choix de l'outillage est adapté au travail à effectuer. Les techniques de raccordement sont conformes.
U3	C3.7 - Construire un plafond décoratif, suspendu ou non	<ul style="list-style-type: none"> Pour un plafond (acoustique, thermique, incendie, chauffant, rafraîchissant,...). Sur ossature apparente ou sur ossature cachée. Les matériaux, les matériels. Tracé d'implantation. Guides de construction en place. Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> - plans, - dessins de détails, - mode opératoire, - plan de calepinage, - projet décoratif. Les fiches de suivi et de qualité. Le temps imparti. Extrait du P.P.S.P.S. Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les cotes de hauteur et de plénum sont conformes aux instructions. Le projet décoratif est respecté. Les tolérances sont respectées. Les ossatures sont positionnées correctement. Le tracé d'implantation est suivi. Les guides de construction sont respectés. Les temps impartis sont respectés. Les fiches de suivi sont remplies. Le poste de travail et les matériels sont propres. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.8 - Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire (briques, carreaux,...) <ul style="list-style-type: none"> plans verticaux, horizontaux, inclinés surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Pour des cloisons de séparation, cloisons de distribution, des doublages, des gaines, des conduits. Les matériaux, les matériels. Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> plans, dessins de détails, mode opératoire. tracé d'implantation. guides de construction en place. Les fiches de suivi et de qualité. Le temps imparti. Extrait du P.P.S.P.S. Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences sont respectées. La mise en œuvre est conforme : liaisons périphériques, croisement des joints, horizontalité des rangs, positionnement de l'isolant. Les temps impartis sont respectés. Le poste de travail et les matériels sont propres. Le tracé d'implantation est suivi. Les guides de construction sont respectés. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés. Les fiches de suivi sont remplies. Le gâchage est correct et les proportions sont respectées.
U2 U3	C3.9 - Construire en plaques de plâtre <ul style="list-style-type: none"> plans verticaux, horizontaux, inclinés surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Pour des cloisons de séparation, des cloisons de distribution, des doublages, des gaines, des conduits. Les matériaux, les matériels. Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> plans, dessins de détails, mode opératoire. Tracé d'implantation . Guides de construction en place. Les consignes de pose. Les éléments à incorporer. Le temps imparti. Les fiches de suivi et de qualité. Extrait du P.P.S.P.S. Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences sont respectées. La mise en œuvre est conforme : liaisons périphériques, traitement des joints, intégrations diverses, positionnement de l'isolant. Le tracé d'implantation est suivi. Les guides de construction sont respectés. L'outillage est adapté à l'opération en cours. Les techniques d'assemblage et de raccordement sont conformes. Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés. Les temps impartis sont respectés. Poste de travail et matériels sont propres. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. Les fiches de suivi sont remplies.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.10 - Construire des cloisons modulaires <ul style="list-style-type: none"> • plans verticaux, horizontaux, inclinés • surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des cloisons de distribution. • Les matériaux, les matériels. • Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> - plans, - dessins de détails, - mode opératoire. • Tracé d'implantation. • Guides de construction en place. • Les consignes de pose. • Les éléments à incorporer. • Le temps imparti. • Les fiches de suivi et de qualité. • Extrait du P.P.S.P.S. • Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les exigences sont respectées. ⇨ La mise en œuvre est conforme : liaisons périphériques, traitement des joints, intégrations diverses, positionnement de l'isolant. ⇨ L'outillage est adapté à l'opération en cours. ⇨ Les techniques d'assemblage et de raccordement sont conformes. ⇨ Le tracé d'implantation est suivi. ⇨ Les guides de construction sont respectés. ⇨ Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés. ⇨ Les temps impartis sont respectés. ⇨ Poste de travail et les matériels sont propres. ⇨ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. ⇨ Les fiches de suivi sont remplies.

<p>U2</p> <p>U3</p>	<p>C3.11 - Réaliser des enduits</p> <ul style="list-style-type: none"> • plans verticaux, horizontaux, inclinés • surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des enduits de plâtre (manuellement ou mécaniquement), des raccords de plâtre, des enduits décoratifs, des enduits pelliculaires. • Les produits (plâtre traditionnel, plâtre allégé, produits pâteux). • Le matériel adapté. • Les produits et leur fiche technique. • Eventuellement un échantillon. • L'outillage nécessaire à l'obtention de l'aspect de surface. • La méthode de réalisation. • L'outillage adapté. • Normes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les normes sont respectées, notamment : épaisseur de l'enduit, planéité locale et générale, verticalité, aspect de l'enduit, dureté. ⇨ La machine est utilisée rationnellement. ⇨ Le support est préparé correctement. ⇨ Le taux de gâchage est respecté. ⇨ Le raccord affleure l'enduit existant. ⇨ L'aspect de surface est régulier. ⇨ L'épaisseur est respectée. ⇨ La coloration est constante. ⇨ La planéité, la dureté sont conformes. ⇨ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. ⇨ L'aspect de surface de l'enduit est lisse. <p><u>Pour l'ensemble:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les temps impartis sont respectés, ⇨ Les fiches de suivi sont remplies, ⇨ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées, ⇨ Le poste de travail et l'outillage sont propres après les travaux.
---------------------	---	---	--

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.12 - Traiter les joints entre plaques, en arête et en cueillies <ul style="list-style-type: none"> • plans verticaux, horizontaux, inclinés • surfaces courbes, plans verticaux, horizontaux, inclinés, pénétrations, points techniques particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plaques montées. • Les matériaux. • L'outillage. • Les fiches techniques. • Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇔ Les éléments de renfort sont complètement noyés dans l'enduit. ⇔ Les joints sont plans et réguliers, la bande est continue, sans cloque. ⇔ Les temps impartis sont respectés. ⇔ Les fiches de suivi sont remplies. ⇔ Le poste de travail et les matériels sont propres. ⇔ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.
U2	C3.13 - Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux	<ul style="list-style-type: none"> • En cloison, en doublage, en plafond, au sol. • Les matériaux, les matériels. • Le dossier d'exécution. • Les fiches techniques des produits. • Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇔ Les différentes phases du processus de construction sont respectées. ⇔ La mise en œuvre est conforme : consignes de collage, positionnement de l'isolant, liaisonnement périphérique, incorporations diverses, traitement des joints. ⇔ L'étanchéité à l'air est assurée. ⇔ L'épaisseur est respectée. ⇔ Les fiches de suivi sont remplies. ⇔ Le poste de travail et les matériels sont propres. ⇔ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.

<p>U3</p>	<p>C3.14 - Exécuter une chape sèche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'exécution. • Le trait de référence. • Les matériaux. • Les produits annexes. • Les matériels. • Les fiches techniques. • Les normes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les protections sont assurées. ⇨ Les éléments d'isolation sont en place. ⇨ Les incorporations plaquent au support. ⇨ Les tolérances sont respectées. ⇨ Les plaques sont posées à joints croisés. ⇨ Les fiches sont remplies. ⇨ Le poste de travail et les matériels sont propres. ⇨ Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.
------------------	--	---	---

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
U2 U3	C3.15 - Nettoyer et évacuer le chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont terminés. • Les matériels. • Les matériaux. • Les conteneurs de stockage des déchets. • Un extrait du P.P.S.P.S. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Les matériels sont nettoyés. ⇨ Les déchets sont triés et stockés. ⇨ Le chantier est propre. ⇨ Les échafaudages sont démontés nettoyés et vérifiés. ⇨ Les opérations de maintenance de premier niveau du matériel sont effectuées. ⇨ Les fiches de suivi sont à jour.
U1 U2 U3	C3.16 - Gérer la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> - plans, - dessins de détails, - mode opératoire. • Le tracé d'implantation correct. • Les consignes de pose. • Les normes. • Le temps imparti. • Les fiches de suivi et de qualité. • Les échantillons témoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ les indicateurs de qualité sont connus. ⇨ Les contrôles en cours de réalisation sont effectués. ⇨ Les causes possibles de perturbation de la qualité sont énumérées. ⇨ Les non-conformités sont identifiées. ⇨ Les opérations de correction sont réalisées.

**TABLEAU DE MISE EN RELATION
" COMPÉTENCES - UNITÉS "**

COMPÉTENCES		U1	U2	U3
C1	1 - Lire et décoder des documents.	X		
	2 - Rechercher des informations.	X		
	3 - Rendre compte de ses activités.			X
C2	1 - Effectuer un relevé d'informations.	X		
	2 - Établir des croquis.	X		
	3 - Choisir des matériels, des matériaux.	X		
	4 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre.	X		
	5 - Utiliser un mode opératoire.	X		
	6 - Établir un calepin d'appareillage.	X		
	7 - Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation.		X	X
C3	1 - Organiser et installer le poste de travail.		X	
	2 - Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plate-forme individuelle.		X	
	3 - Implanter un ouvrage.		X	X
	4 - Effectuer des travaux de préparation.		X	X
	5 - Construire un plafond en briques.		X	X
	6 - Construire un plafond fixe en plaques de plâtre.		X	X
	7 - Construire un plafond décoratif, suspendu ou non.			X
	8 - Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire.		X	X
	9 - Construire en plaques de plâtre.		X	X
	10 - Construire des cloisons modulaires.		X	X
	11 - Réaliser des enduits.		X	X
	12 - Traiter des joints entre plaques, en arêtes et en cueillies.		X	X
	13 - Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux.		X	
	14 - Réaliser une chape sèche.			X
	15 - Nettoyer et évacuer le chantier.		X	X
	16 - Gérer la qualité.	X	X	X

II - SAVOIRS ASSOCIES

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIES

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
S'INFORMER ET COMMUNIQUER							
C1.1 - Lire et décoder des documents.		X	X				X
C1.2 - Rechercher des informations.	X		X		X		
C1.3 - Rendre compte de ses activités.	X	X		X	X	X	X
TRAITER ET DÉCIDER							
C2.1 - Effectuer un relevé d'informations.		X	X	X		X	X
C2.2 - Établir des croquis.		X					
C2.3 - Choisir des matériels, des matériaux.				X	X	X	X
C2.4 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre.	X			X	X		
C2.5 - Utiliser un mode opératoire.				X	X	X	
C2.6 - Établir un calepin d'appareillage.		X		X			
C2.7 - Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation.		X			X		X
RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE							
C3.1 - Organiser et installer le poste de travail.		X	X	X	X	X	X
C3.2 - Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plateforme individuelle.	X	X			X	X	
C3.3 - Implanter un ouvrage.		X		X	X		X
C3.4 - Effectuer des travaux de préparation.	X		X	X	X	X	X
C3.5 - Construire un plafond en briques.		X	X	X	X	X	X
C3.6 - Construire un plafond fixe en plaques de plâtre.		X	X	X	X	X	X
C3.7 - Construire un plafond décoratif, suspendu ou non.		X	X	X	X	X	X
C3.8 - Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire.		X	X	X	X	X	X
C3.9 - Construire en plaques de plâtre.		X	X	X	X	X	X
C3.10 - Construire des cloisons modulaires.		X	X	X	X	X	X
C3.11 - Réaliser des enduits.		X	X	X	X	X	X
C3.12 - Traiter les joints entre plaques, en arêtes et en cueillies.		X	X	X	X	X	X
C3.13 - Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux.			X	X	X	X	X
C3.14 - Réaliser une chape sèche.			X	X	X	X	X
C3.15 - Nettoyer et évacuer le chantier.	X		X	X	X	X	X
C3.16 - Gérer la qualité.	X	X	X	X	X		X

SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIES

- S 1 ORGANISATION DE L'ACTE DE CONSTRUIRE**
 - S1.1 - Les intervenants
 - S1.2 - La structure de l'entreprise

- S 2 COMMUNICATION TECHNIQUE**
 - S2.1 - Expression graphique
 - S2.2 - Arts appliqués
 - 2.2.1 - Les moyens architecturaux
 - 2.2.2 - La couleur

- S 3 LES OUVRAGES**
 - S3.1 - Les supports
 - S3.2 - Les fonctions des ouvrages du bâtiment
 - S3.3 - Les types d'ouvrages courants
 - S3.4 - La jonction des ouvrages
 - S3.5 - Histoire des techniques

- S 4 LES MATÉRIAUX ET LES PRODUITS**
 - S4.1 - Les types de matériaux
 - S4.2 - Les ossatures

- S 5 LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX**
 - S5.1 - Les travaux préparatoires
 - S5.2 - Mécanique et stabilité des ouvrages
 - 5.2.1 - Les sollicitations
 - 5.2.2 - Les contraintes
 - 5.2.3 - Le fractionnement des bâtiments et des ouvrages
 - S5.3 - Les matériels et les outillages
 - 5.3.1 - Les matériels d'accès et les échafaudages
 - 5.3.2 - Les monte-matériaux
 - 5.3.3 - Les équipements électriques
 - 5.3.4 - La machine à projeter
 - 5.3.5 - L'outillage individuel
 - 5.3.6 - La maintenance des matériels et des outillages

- S 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**
 - S6.1 - Principes généraux
 - S6.2 - Prévention
 - S6.3 - Conduite à tenir en cas d'accident
 - S6.4 - Manutentions manuelles et mécaniques, organisation du poste de travail
 - S6.5 - Connaissance des principaux risques
 - S6.6 - Protection du poste de travail
 - S6.7 - Protection de l'environnement
 - S6.8 - Risques spécifiques

- S 7 CONTRÔLE ET QUALITÉ**

S1 ORGANISATION DE L'ACTE DE CONSTRUIRE	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 1.1 - LES INTERVENANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage (client) et maître d'œuvre(concepteur). • Coordonnateur de chantier (Sécurité). • Coordinateur de chantier (Coordination des tâches). • Différents corps de métiers du bâtiment. • L'inspection du travail. • Les fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Indiquer les différents intervenants et leur fonction. ⇨ Indiquer les différents corps d'état et leurs relations. ⇨ Définir le domaine d'intervention de chacun.
<p>S 1.2 - LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les types d'entreprises. • L'organisation de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Indiquer les types d'entreprises; artisanat, PME,... ⇨ Énumérer et décrire la fonction des principaux services de l'entreprise et leurs relations ; étude, méthodes, achats, gestion, travaux,...

S2 COMMUNICATION TECHNIQUE	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 2.1 - EXPRESSION GRAPHIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de représentation. • Implantation et calepinage. • Fiches techniques, D.T.U., Normes. • Fiches de travail. 	<p>A partir d'un dossier de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇨ Localiser des vues dans un dossier. ⇨ Indiquer les symboles de représentation utilisés en architecture. ⇨ Décoder les plans et dessins d'exécution. ⇨ Maîtriser les techniques de : <ul style="list-style-type: none"> - report de cotes, - tracés : parallèles, perpendiculaires, angles, bissectrices, médiatrices, centres, axes. ⇨ Reproduire à l'échelle un plan simple et les différentes vues qui s'y rapportent, un profil,... ⇨ Rechercher des cotes par le calcul. ⇨ Définir les nus, alignements et nivellements de référence. ⇨ Reporter des dimensions horizontales et verticales. ⇨ Tracer à partir des lignes de référence : des parallèles,... ⇨ Générer un plan (laser...). ⇨ Répartir des éléments modulaires pour obtenir des coupes périphériques proches d'un demi-élément. ⇨ Réaliser un calepin. ⇨ Lire et exploiter des fiches techniques. ⇨ Décoder et remplir les fiches de l'entreprise.

S2 COMMUNICATION TECHNIQUE (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 2.2 - ARTS APPLIQUES</p> <p>2.2.1 Les moyens architecturaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forme : formes géométriques élémentaires, motifs décoratifs. • Les rythmes : la répétition et l'organisation des motifs dans le plan. <p>2.2.2 La couleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La terminologie. • Le mélange des couleurs. • Les harmonies colorées. • La couleur et la sécurité. 	<p>Utiliser les règles de traçage d'implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇨ Répartir symétriquement des éléments modulaires. ⇨ Proposer différents appareillages d'éléments. <p>⇨ Maîtriser le vocabulaire de la couleur.</p> <p>⇨ Citer les couleurs primaires et secondaires.</p> <p>⇨ Choisir une référence de couleur à partir d'échantillons.</p> <p>⇨ Différencier les tons froids des tons chauds.</p> <p>⇨ Associer des éléments colorés.</p> <p>⇨ Commenter le rôle de la couleur dans la signalisation.</p>

S3 LES OUVRAGES	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 3.1 - LES SUPPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification. 	<p>⇨ Reconnaître et identifier les familles des supports du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie traditionnelle, • Bétons cellulaires, • Bétons, enduits, • Enduits de plâtre, carreaux de plâtre, • Blocs de terre cuite, • Bois et dérivés, • Métaux ferreux et non ferreux, • Matériaux de synthèse.
<p>S 3.2 - LES FONCTIONS DES OUVRAGES DU BÂTIMENT</p>	<p>⇨ Mettre en relation les ouvrages et leurs fonctions dans le bâtiment.</p>
<p>S 3.3 - LES TYPES D'OUVRAGES COURANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - horizontaux, - verticaux, - inclinés, - plans ou courbes, <p>- de grandes dimensions,</p> <p>à fonctions techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • thermique, • acoustique, • protection incendie, • hydrique, • décorative. 	<p>⇨ Indiquer les différents éléments nécessaires à la réalisation d'un ouvrage.</p> <p>⇨ Citer les principales règles de réalisation des ouvrages courants, plafonds, cloisons, doublages,...</p> <p>⇨ Citer les techniques à mettre en œuvre pour réaliser des ouvrages de grandes dimensions.</p> <p>⇨ Indiquer les points techniques particuliers à respecter lors de la réalisation des ouvrages.</p>

S3 LES OUVRAGES (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 3.4 - LA JONCTION DES OUVRAGES - liaison - indépendance	⇨ Indiquer les conditions à satisfaire pour réaliser des liaisons. ⇨ Indiquer les conditions à satisfaire pour assurer l'indépendance des ouvrages. ⇨ Indiquer les règles de jonction à appliquer entre les différents ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • cloison / plafond, • cloison / mur, • cloison / huisserie bois-métal, • cloison / cloison, • cloison / sol,...
S 3.5 - HISTOIRE DES TECHNIQUES <ul style="list-style-type: none"> • Les ouvrages anciens (composition, fonctionnement, style, contraintes d'intervention,...). 	⇨ Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession.

S4 LES MATÉRIAUX ET LES PRODUITS	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 4.1 - LES TYPES DE MATÉRIAUX - isolants, - complexes isolants, - éléments de terre cuite, - carreaux de plâtre, - ossatures métalliques, - plaques de plâtre, - plâtres, - produits pâteux, - enduits pelliculaires, - enduits de ragréage, - les colles. • Matériaux préfabriqués à base de plâtre. • Éléments de terre cuite. • Plâtres. • Mortiers adhésifs à base de plâtre. • Béton cellulaire. • Enduits de finition. • Éléments composites. • Produits projetés pâteux. • Matériaux isolants. • Accessoires (joints,...).	⇨ Indiquer les contraintes et les règles de mise en œuvre des matériaux. ⇨ Indiquer les conditions à satisfaire pour mettre en œuvre les enduits à une couche, à deux couches, au plâtre THD, au plâtre projeté. ⇨ Identifier les matériaux et les produits. ⇨ Indiquer leur domaine d'emploi. ⇨ Citer leurs principales caractéristiques : physiques, mécaniques, thermiques, acoustiques et réaction au feu.

S4 LES MATÉRIAUX ET LES PRODUITS (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 4.2 - LES OSSATURES <ul style="list-style-type: none"> • Profils primaires. • Profils secondaires. • Suspentes. • Accessoires. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Différencier les profils métalliques utilisés et indiquer leur fonction. ⇨ Indiquer les accessoires de pose pour plafond, cloison et contre cloison. ⇨ Énumérer les moyens de fixation, de renforts et d'accrochages des profils. ⇨ Décoder les fiches techniques des produits mis en œuvre.

S5 LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 5.1 - LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Indiquer une incompatibilité entre un matériau et le support qui doit le recevoir. ⇨ Proposer les travaux préparatoires nécessaires.
S 5.2 - MÉCANIQUE ET STABILITÉ DES OUVRAGES <p>5.2.1 - Les sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compression, - traction, - flexion simple. <p>5.2.2 - Les contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les charges. <p>5.2.3 - Le fractionnement des bâtiments et des ouvrages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Par la méthode expérimentale : <ul style="list-style-type: none"> • mettre les phénomènes en évidence, • localiser dans un élément les zones comprimées et les zones tendues. ⇨ Déterminer les charges en fonction des masses volumiques des matériaux. ⇨ Proposer la répartition des matériaux sur le chantier en fonction de la résistance des planchers. ⇨ Commenter le rôle des joints de rupture (d'un joint de dilatation, d'un joint de tassement).
S 5.3 - LES MATÉRIELS ET LES OUTILLAGES <p>5.3.1 - Les matériels d'accès et les échafaudages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échafaudages de pieds, roulants. • Plate-forme individuelle (roulante légère non motorisée). <p>5.3.2 - Les monte-matériaux (treuil sur potence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Identifier les éléments d'un échafaudage. ⇨ Indiquer les opérations d'entretien et de contrôle des matériels. ⇨ Indiquer les précautions indispensables au montage et au démontage de l'échafaudage. ⇨ Indiquer les mesures de sécurité à observer pour l'utilisation d'un échafaudage. ⇨ Respecter les limites d'utilisation des monte-matériaux. ⇨ Énoncer les règles de chargement. ⇨ Indiquer les règles de sécurité individuelle et collective à respecter en cours d'utilisation.

S5 LA MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>5.3.3 - Les équipements électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'armoire électrique de chantier. • Les projecteurs. • Les outils électroportatifs. • Les prolongateurs. • Le groupe électrogène. <p>• La mise en place de gaines et de socles de prises</p> <p>5.3.4 - La machine à projeter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compresseurs d'air et machine à projeter. <p>5.3.5 - L'outillage individuel</p> <p>5.3.6 - La maintenance des matériels et des outillages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Identifier les symboles électriques portés sur les appareils. ⇨ Respecter les limites d'utilisation, (intensité, tension). ⇨ Commenter l'attitude à adopter en cas de coupure intempestive de courant. ⇨ Citer et commenter les règles d'utilisation. ⇨ Commenter le rôle d'un fusible, d'une prise de terre, d'un disjoncteur. ⇨ Choisir le matériel adapté, outils, prolongateur, baladeuse,... ⇨ Caractériser le volume de protection dans les pièces d'eau. ⇨ Indiquer la garde au sol des prises de courant. ⇨ Indiquer les caractéristiques d'une baladeuse, d'un enrouleur, ainsi que leurs règles d'utilisation. ⇨ Identifier les éléments de la machine. ⇨ Déterminer le principe de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • de la machine, • du compresseur. ⇨ Énoncer les règles d'utilisation et d'entretien des matériels. ⇨ Identifier les outillages individuels. ⇨ Énoncer les règles d'entretien de l'outillage. ⇨ Identifier les procédures de maintenance.

S 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 6.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX</p> <p>Les acteurs de la prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT, le coordonnateur de sécurité. • Les organismes externes : OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail. <p>Réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lois du 31/12/1991 et du 31/12/1993. • Décrets 6 mai 1995 et du 8 janvier 1965. • Plan de prévention, PPSPS. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Énoncer les missions générales de ces acteurs, repérer l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité. ⇨ Repérer le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.

S 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 6.2 - PRÉVENTION</p> <p>Risques d'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les risques liés au poste de travail. • Les risques liés à la co-activité du chantier. <p>Risques d'atteintes à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies...). <p>Hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation hygiène sur les chantiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Identifier les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier. ⇨ Associer à chaque risque : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés ; - les consignes et les autorisations en vigueur. ⇨ Identifier les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. ⇨ Associer à chaque nuisance : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés ; - les consignes et les autorisations en vigueur. ⇨ Repérer les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches,...).
<p>S 6.3 - CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger, alerter (examiner et secourir)*. 	<p>*Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (STT).</p>
<p>S 6.4 - MANUTENTIONS MANUELLES ET MÉCANIQUES, ORGANISATION DU POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des manipulations et des manutentions. • Choix des équipements de manutentions mécaniques. • Règles d'économie d'effort. • Organisation et optimisation du poste de travail. 	<p>*Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).</p>

* Les formations SST et PRAP donnent lieu a une attestation de formation reconnue dans les entreprises.

S 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 6.5 - CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en hauteur. • Risque électrique. • Risque chimique et poussières. • Élingues et levage. • Machines portatives électriques et pneumatiques. • Appareils sous pression. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Identifier les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles,...). ⇨ Signaler les situations non protégées ou les équipements inadaptés. ⇨ Repérer les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées,...). ⇨ Signaler les situations de voisinage avec la tension. ⇨ Repérer les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes). ⇨ Lister les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés. ⇨ Choisir et vérifier les élingues et appareils adaptés au levage. ⇨ Identifier les ancrages et équilibrer la charge. ⇨ Utiliser les gestes de guidage conventionnels. ⇨ Choisir et vérifier la machine adaptée à sa tâche ⇨ Assurer la maintenance de 1^{er} niveau (nettoyage et changement de consommables). ⇨ Signaler les éléments défectueux.
<p>S 6.6 - PROTECTION DU POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection, signalisation, blindage. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Vérifier les éléments de protection de son poste de travail. ⇨ Repérer la signalisation de sécurité du chantier (port du casque, circulation...).
<p>S 6.7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évacuation des déchets : tri, stocks, élimination sur place et évacuation. • Nettoyage et remise en état des lieux. • Nuisances sonores et fumées. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Repérer les circuits d'élimination des déchets du chantier. ⇨ Contrôler l'élimination des fluides. ⇨ Identifier les horaires de tolérance en fonction du voisinage.

S 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>S 6.8 - RISQUES SPÉCIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amiante. • Incendie : Classement et réaction au feu des matériaux Classement des bâtiments (habitations, ERP, IGH, ...) • Protection du chantier : Protection du chantier (balisage, signalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Repérer et signaler les surfaces susceptibles de contenir de l'amiante. ⇨ Associer les caractéristiques des matériaux au classement des bâtiments : Réaction au feu : M4, M3, M2, M1, M0 Résistance au feu : SF, PF, CF, CFT ⇨ Participer à la protection du chantier, vérifier la protection du chantier lors des déplacements.

S7 CONTRÔLE ET QUALITÉ	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de gestion de qualité. • Notions d'indicateur de qualité (<i>normes</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Renseigner la fiche d'autocontrôle.

ANNEXE II

**PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de chantier réel et d'intervenir sur des ouvrages existants.

Pour les CAP du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines sur un cycle de deux ans. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent ; organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

2. Durée et modalités :

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire :

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus (cf. 1.).

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

- La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

- Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.
- L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

- La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.
- Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus (cf. 1).

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Plâtrier-plaquiste			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	
Épreuves	Unités	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES								
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	3 h	CCF	
EP2 – Réalisation d'ouvrages courants	UP2	8	mode mixte : CCF ponctuelle pratique	- ----- 7 h à 10 h	Ponctuelle pratique	14 h	CCF	
EP3 – Réalisation d'ouvrages spécifiques	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique	7 h	CCF	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL								
EG1 – Expression française	UG1	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
EG2 – Mathématiques-sciences physiques	UG2	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Vie sociale et professionnelle	UG3	1	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h
EG4 – Éducation physique et sportive	UG4	1	CCF		ponctuelle		CCF	
Épreuve facultative : Langue vivante (1)	UF		ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

● Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention.

A partir d'un ensemble de documents décrivant un ouvrage à réaliser (dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et à proposer l'organisation de son intervention.

Il s'agit d'identifier les divers intervenants prévus, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement des informations, de préparer les tracés professionnels d'exécution, d'organiser son poste de travail et les cheminements d'accès, de prévoir les matériels nécessaires, de vérifier les matériaux prévus.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- décoder et analyser des documents techniques ;
- chercher les informations nécessaires à la préparation d'un travail ;
- utiliser les informations en vue de préparer et organiser son travail.

Les ouvrages traités sont des ouvrages simples et courants de la profession. Les documents fournis correspondent au dossier d'exécution des ouvrages.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U1 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Lire et décoder des documents.
- C1.2 Rechercher des informations.
- C2.1 Effectuer un relevé d'informations.
- C2.2 Établir des croquis.
- C2.3 Choisir des matériels, des matériaux.
- C2.4 Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre.
- C2.5 Utiliser un mode opératoire.
- C2.6 Établir un calepin d'appareillage.
- C3.16 Gérer la qualité.

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité avec la définition de l'ouvrage ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la pertinence des solutions proposées ;
- la prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité ;
- l'exactitude des informations transmises ;
- la qualité de communication graphique.

● **Modes d'évaluation :**

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) **Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de trois heures et se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins deux formats A3.

Le sujet comporte et s'appuie sur un "dossier d'exécution des ouvrages". Celui-ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les solutions techniques retenues par les concepteurs, le maître d'ouvrage et l'entreprise. Il comporte les documents suivants :

- plans d'ensemble,
- dossier technique de définition de l'ouvrage,
- documents d'exécution,
- plans de détail d'autres corps d'état,
- extraits du plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- fiches techniques relatives à des matériaux et matériels,
- consignes de travail.

Ce dossier est complété par la description du contexte d'intervention et de la situation professionnelle de référence.

→ II) **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique, composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

Épreuve EP2 : RÉALISATION D'OUVRAGES COURANTS
--

Coef. 8

UP2

● **Finalités de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage courant de la profession. Les ouvrages réalisés sont des ouvrages simples et courants de la profession réalisés par voie sèche ou par voie humide. Ces ouvrages seront limités à des plans verticaux et ou horizontaux ou des plans inclinés.

Le candidat est amené, à partir de documents définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) à réaliser et des moyens matériels fournis, à organiser matériellement son poste de travail et à réaliser l'ouvrage ou la partie d'ouvrage.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- Implanter des ouvrages simples ;
- Construire des plafonds et des cloisons ;
- Réaliser des enduits ;
- Clore le poste de travail.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U2 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C2.7 Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation.
- C3.1 Organiser et installer le poste de travail.
- C3.2 Monter et utiliser un échafaudage de service ou une plate-forme individuelle.
- C3.3 Implanter un ouvrage.
- C3.4 Effectuer des travaux de préparation.
- C3.5 Construire un plafond en briques.
- C3.6 Construire un plafond fixe en plaques de plâtre.
- C3.8 Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire.
- C3.9 Construire en plaques de plâtre.
- C3.10 Construire des cloisons modulaires.
- C3.11 Réaliser des enduits.
- C3.12 Traiter des joints entre plaques, en arêtes et en cueillies.
- C3.13 Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux.
- C3.15 Nettoyer et évacuer le chantier.
- C3.16 Gérer la qualité.

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition ;
- l'emploi de techniques adaptées ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la bonne utilisation des moyens ;
- la bonne organisation du poste de travail ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle mixte (CCF et contrôle ponctuel) (II), soit par contrôle en cours de formation (III).

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de quatorze heures.

→ II) Évaluation par contrôle mixte : contrôle en cours de formation et évaluation ponctuelle :

L'évaluation s'effectue :

1) Pour moitié (coefficient 4), dans le cadre du contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

2) Pour moitié (coefficient 4), à l'occasion d'une évaluation ponctuelle, organisée à l'issue de la formation pour une durée de sept à dix heures.

→ III) Évaluation par contrôle en cours de formation :

Sont concernés les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

Épreuve EP3 : RÉALISATION D'OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Coef. 4

UP3

Les ouvrages traités sont des ouvrages spécifiques et complexes de la profession réalisés par voie sèche et/ou par voie humide. Ces ouvrages seront limités à des surfaces courbes, des plans verticaux, horizontaux, inclinés pouvant comporter des difficultés liées à l'incorporation de coffres, de pénétrations ou de points techniques particuliers.

● Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant l'implantation et la mise en œuvre d'un ouvrage spécifique, à partir de documents définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) à réaliser et des moyens matériels fournis.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- réaliser les différentes phases de la mise en œuvre de l'ouvrage ;
- réaliser la pose des ouvrages ;
- contrôler la pose ;
- maintenir en état le matériel de chantier ;
- clore le chantier.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U3 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.3 Rendre compte de ses activités.
- C2.7 Participer au suivi et vérifier la conformité aux différents stades de la réalisation.
- C3.3 Implanter un ouvrage.
- C3.4 Effectuer des travaux de préparation.
- C3.5 Construire un plafond en briques.
- C3.6 Construire un plafond fixe en plaques de plâtre.
- C3.7 Construire un plafond décoratif, suspendu ou non.
- C3.8 Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire.
- C3.9 Construire en plaques de plâtre.
- C3.10 Construire des cloisons modulaires.
- C3.11 Réaliser des enduits.
- C3.12 Traiter les joints entre plaques, en arêtes et en cueillies.
- C3.14 Réaliser une chape sèche.
- C3.15 Nettoyer et évacuer le chantier.
- C3.16 Gérer la qualité.

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition ;
- l'emploi de techniques adaptées ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la bonne utilisation des moyens ;
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

➔ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de sept heures.

➔ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

EG 1 EXPRESSION FRANÇAISE	coef. : 2	UG 1
Épreuve écrite - durée : 2 heures		

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve porte sur un texte de vingt à trente lignes, emprunté à un ouvrage français moderne, d'une langue et d'un style aisément accessibles et parfaitement corrects, les idées générales étant appuyées sur des faits ou illustrées par des exemples ; il peut être accompagné de notes explicatives. On choisira de préférence un texte évoquant une situation ou un problème de la vie moderne.

L'épreuve comporte trois parties :

- 1) Le candidat doit résumer le texte ou en indiquer la composition, ou simplement faire un inventaire du contenu, la nature de l'exercice demandé étant clairement précisée.
- 2) On pose deux ou trois questions portant sur le sens de mots ou d'expression du texte, le but étant de vérifier si le candidat a une connaissance suffisante de la langue commune, s'il est capable de préciser le sens d'un mot usuel dans un contexte donné et de montrer par là qu'il comprend le texte qui lui est soumis.
- 3) On demande au candidat, en un développement concret et succinct, et éventuellement en lui posant une question précise, d'exprimer un jugement personnel et motivé sur tout ou partie du texte proposé.

On accordera une importance particulière à la présentation du travail, à l'orthographe et à la correction de l'expression, chaque commission d'examen établissant à cet égard le barème qui lui paraît convenable, compte tenu à la fois des possibilités des candidats et des exigences de leur formation professionnelle.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES

coef. : 2

UG 2

Épreuve écrite - durée : 2 heures

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle).

Le sujet de mathématiques comporte plusieurs exercices recouvrant une part aussi large que possible du programme. Les thèmes mathématiques qu'ils mettent en œuvre portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les sciences physiques, la technologie ou l'économie.

Instructions complémentaires :

Pour l'ensemble de l'épreuve le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre aux candidats de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n° 99-018 du 1^{er} février 1999 (publiée au Bulletin officiel n° 6 du 11 février 1999).

Les deux points suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des instruments de calcul est autorisé.

EG 3 VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

coef. : 1

UG 3

Épreuve écrite - durée : 1 heure

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve devra porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au certificat d'aptitude professionnelle.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu familial et social.

EG 4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

coef : 1

UG 4

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Épreuve orale - durée : 20 minutes

L'épreuve comporte :

- soit un entretien se rapportant à un document étudié en classe (texte, images...) ;
- soit un entretien sur un sujet se rapportant à la profession et qui prend appui sur un document (qui peut être un bref enregistrement sur bande magnétique).

ANNEXE V

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE
D'ÉPREUVES**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

CAP Plâtrerie : plâtres et préfabriqués (arrêtés du 23 avril 1987 et du 11 janvier 1988 abrogés) dernière session 2000	CAP Plâtrerie et plaque (arrêté du 21 octobre 1999) dernière session 2003	CAP Plâtrier-plaquiste (défini par le présent arrêté) première session 2004
	Domaine professionnel/UT (1)	Ensemble des unités professionnelles
	<u>EP1/Ui1+Ui2</u> (2) Réalisation et technologie	<u>UP1+UP2</u> (Analyse d'une situation professionnelle + Réalisation d'ouvrages courants)
	<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Réalisation d'ouvrages spécifiques
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Expression française
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences physiques
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	<u>UG3</u> Vie sociale et professionnelle
<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>EG4/UT</u> Éducation physique et sportive	<u>UG4</u> Éducation physique et sportive

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

(1) La note moyenne, supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

Les titulaires de l'unité terminale (UT) du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 peuvent être dispensés de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

(2) La note obtenue à l'épreuve EP1 du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 peut être reportée sur les unités UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

Les titulaires des unités Ui1 et Ui2 du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 21 octobre 1999 peuvent être dispensés de l'évaluation des unités UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

NB : Toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves à compter du 1^{er} septembre 2002 peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).